

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement au SDIS 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement au SDIS 13 d'un montant de 300 000 € correspondant à la participation du Conseil départemental au programme de réhabilitation et d'extension des centres de secours et d'incendie pour l'exercice 2019, conformément aux dispositions des conventions partenariales en vigueur.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget du Département.

A l'unanimité

Mesdames DEVÉSA, SAEZ, DALBIN et Messieurs MALLIÉ, FÉRAUD et GAZAY ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée